

Résumé de la thèse de François-Xavier Roux-Demare « De l'entraide pénale à l'Europe pénale »

« L'entraide pénale se définit comme ce besoin des Etats de s'associer pour permettre la réalisation d'un objectif commun, celui de lutter plus efficacement contre le crime. A l'échelle européenne, les Etats ne vont pas se limiter à l'utilisation des mécanismes internationaux existants. Ils s'engagent dans un processus de coopération approfondi, provoquant une régionalisation de l'ensemble des normes favorisant la lutte contre la criminalité, plus spécialement la criminalité organisée.

Cette évolution vers un système partenarial répond à une nécessité illustrée par le rapport déséquilibré entre la criminalité transnationale et « l'entraide pénale classique ». Pour répondre à l'accroissement de cette criminalité et aux insuffisances des outils européens classiques, les Etats européens instaurent un socle de règles communes, protectrices des droits fondamentaux, ainsi que divers principes juridiques dont l'harmonisation et la reconnaissance mutuelle. Progressivement, la coopération pénale en Europe ne se fonde plus sur une logique d'entraide entre les Etats mais sur un objectif d'intégration pénale développé au sein de plusieurs organisations. Parmi elles, il convient de distinguer plus particulièrement le Conseil de l'Europe, la Communauté européenne devenue l'Union Européenne, le Bénélux et le Conseil nordique. Concomitamment, cette entraide pénale européenne apparaît désormais comme une réalité complexe due à une multiplication des espaces pénaux. L'espace pénal formé par le Conseil de l'Europe et la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) se distingue plus particulièrement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice de l'Union européenne (ELSJ) identifiée par ses multiples agences (Europol, Eurojust, Frontex, etc.).

Comment s'opère aujourd'hui les mouvements de coopération et d'intégration pénales entre les Etats européens ? N'est-il pas envisageable de repenser l'architecture pénale européenne ? La réponse à cette question passe par la redéfinition des espaces pénaux européens sous le concept d' « Europe pénale » et la proposition de nécessaires modifications organisationnelles. »

La thèse, actuellement en version soutenance, est disponible à la bibliothèque de l'ENM (à Bordeaux). Elle sera prochainement publiée chez Dalloz (2nd semestre 2014).